MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

secretariat@mairie-maringes.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2019

<u>PRÉSENTS</u>: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, M. BOUQUET Jean-Pierre, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme PELLETIER Catherine, M. BLANCHON Pierre-François, M. SANDIER Bertrand.

EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE: Mme VERNE Georgette (Pouvoir à Mme PELLETIER Catherine).

SECRETAIRE: Mme THEVENON NICOLI Blandine.

AJOUT POINT A L'ORDRE DU JOUR:

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour :

• Convention de mise à disposition agent d'entretien

1. DELIBERATIONS

1.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019/06.01 l'autorisant à signer une convention de mise à disposition de Mme ALVES, agent d'entretien salariée du GELF.A.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette personne est en arrêt maladie et cessera ses fonctions sur notre commune au 31 juillet 2019. Dans l'attente d'une remplaçante, le groupement d'employeur du Lyonnais et du Forez Associatif nous propose de signer une convention avec Mme Solène GRANGE qui interviendra sur notre commune les lundis 08 et 15 juillet.

Le Conseil Municipal, ayant ouïe l'exposé de Monsieur le Maire,

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Mme GRANGE Solène, salariée du groupement d'employeur du Lyonnais et du Forez Associatif,

PREND ACTE que la mise à disposition de Mme GRANGE prendra fin au 15 juillet 2019,

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

1.2 ACOMPTE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTINE DE L'ECOLE LES BLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention est versée chaque année à l'association cantine de l'école « Les Blés ». Il précise que cette subvention est versée au prorata du nombre de repas pris, la commune prenant à sa charge le différentiel entre le prix d'un repas de fabrication industrielle et

le prix d'un repas de qualité élaboré localement soit 2 € par élève et par repas. Cette subvention ne peut donc être valablement déterminée qu'au deuxième trimestre 2020.

Toutefois, pour permettre le démarrage début septembre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote d'un acompte sur la subvention au profit de l'association cantine de l'école Privée de Maringes. Monsieur le Maire précise que cette subvention a été inscrite au budget 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'accorder un acompte sur la subvention à l'association cantine « Ecole les Blés » pour l'année scolaire 2019/2020.

FIXE le montant de cet acompte à 6000€

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

1.3 ENTRETIEN ET REPARATION DES POTEAUX D'INCENDIE

La commission sécurité présente le bilan des contrôles des poteaux d'incendie de la commune. Elle précise que certains de ces poteaux nécessitent des travaux pour assurer la sécurité des riverains et l'intervention des pompiers. Elle présente le devis de l'entreprise SUEZ d'un montant de 3 008.79 €HT soit 3 610.55 €TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réaliser ces travaux en faisant intervenir l'entreprise SUEZ. Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux de réparations et d'entretien de l'ensemble des poteaux d'incendie de la commune

ACCEPTE le devis de l'entreprise SUEZ pour un montant de 3 008.79 €HT soit 3 610.55 €TTC

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

1.4 TRAVAUX DE MACONNERIE : RÉNOVATION MURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de procéder à des travaux de rénovation des soubassements des murs en face de la Mairie, du jardin public et de l'entrée mairie.

Il présente le devis de l'entreprise SAS Venet et Fils Maçonnerie pour un montant de 3 762.50 €HT soit 4 515 €TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant la nécessité de ces travaux,

APPROUVE les travaux de rénovation des murs en face de la mairie

RETIENT le devis de l'entreprise SAS venet et Fils Maçonnerie pour un montant de 3 762.50 €HT soit 4 515 €TTC

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Cette délibération est adoptée par le vote, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

2.1 COMMISSION PROJETS:

ATELIER 1 "Centre bourg & Local commercial"

Plus d'une dizaine de personnes se sont déplacées à cet atelier pour faire tout d'abord un état des lieux de l'existant : vitesse excessive au centre-bourg, refus de priorités des véhicules, trottoirs pas assez larges...

L'aménagement existant montre clairement que la chaussée (donc la place des véhicules) a été privilégiée par rapport aux autres déplacements (vélos) et aux trottoirs.

Pour aménager la traversée du village, le cheminement piétonnier devrait aller de l'abri bus sud à l'abri bus nord. Ce cheminement doit pouvoir relier les endroits clés sur le centre du village (mairie, salle Jardin public, salles de la Mairie, bibliothèque, église, local commercial, école, salle des fêtes) mais également le bas du bourg (auberge, salon coiffure).

Des points sont à considérer pour les futurs aménagements : Faciliter l'accès aux commerces (stationnement, arrêts minutes,...), faire cohabiter les usagers, aménager les trottoirs (plutôt un gros trottoir que 2 petits), faciliter la traversée en zone protégée ; accommoder aux passages des tracteurs et engins agricoles.

Atelier "Bibliothèque, Projets culturels et Communication"

La bibliothèque de Maringes va intégrer le réseau des bibliothèques de la CCMDL en lien avec la bibliothèque du Rhône à Chaponost. La plateforme « Com'Monly » permet l'accès à environ 140 000 documents. Des navettes de livres seront à organiser avec le centre le plus proche (St Symphorien pour Maringes). Ce réseau bénéficie d'un animateur dédié (aujourd'hui M. Raphaël Pin), pris en charge par la CC, et qui pourra former les bénévoles et les suivre au quotidien.

Pour pouvoir s'intégrer dans ce réseau, la Commune doit pouvoir disposer :

- d'un lieu,
- d'un équipement informatique (+ licence de connexion & maintenance)
- et d'une équipe de bénévoles pour faire vive ce service à la population.

La volonté de la Mairie est de mettre en place les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque (bâtiment et équipements) et souhaiterait, qu'au-delà du simple prêt des documents (livres, revues, doc. Audiovisuels, games...), il puisse y être organisé "un lieu de vie culturel" pour les différentes typologies d'habitants et notamment pour et avec les élèves de l'école.

Afin de redonner une dynamique à la bibliothèque, plusieurs pistes ont été évoquées : accommoder les horaires d'ouvertures afin de satisfaire l'ensemble des utilisateurs, club de lecteur, travail en lien avec l'école, point de rencontre café lecture avec journaux hebdomadaires, organiser l'espace avec des coins enfants,...

La réhabilitation de la bibliothèque devrait prendre une année.

Atelier « Jeunes et Sport »

Aucune personne présente lors de ce premier atelier. Une autre réunion sera reprogrammée à la rentrée.

2.2 COMMISSION VOIRIE / URBANISME

Acquisition voirie privée :

L'ensemble des propriétaires a été contacté : la famille Delorme, M. et Mme Marjollet, le syndicat associatif du bruley qui a donné son accord. L'indivision Delorme n'a pas encore donné sa réponse.

Chemin de la Chapelle :

Rencontre avec M. et Mme BARRAS Jean-Guy qui possède le terrain permettant de créer un bassin de rétention pour récupérer l'écoulement des eaux pluviales du chemin de la Chapelle. Un accord de principe a était trouvé pour acquérir le morceau de terrain nécessaire à ce projet. Des objets, ferrailles étant entreposés à cet endroit, ceux-ci devront être évacués pour un nettoyage et un bornage définitif à la rentrée de septembre.

Eclairage public « Chemin de la Chapelle » : le conseil Municipal devra déterminer au prochain conseil si des lampadaires seront prévus sur ce chemin. Le devis initial du SIEL préconisait 5 lampadaires pour une participation propre de la commune de 13 074€.

Eclairage du stade :

Actuellement, le stade est doté de 3 projecteurs. Le président de l'association de football demande à la commune de prendre en charge l'éclairage du stade. Il est proposé de replanter un poteau bois : La tranchée sera à la charge du club, la commune et le SIEL prenant en charge le reste de l'équipement. Projet HIS (Hélicoptère Ingenierie Système) : en accord avec le SAMU et le SMUR, permet l'atterrissage des hélicoptères pour emmener les blessés ou le médecin. Pour cela il est nécessaire d'installer une carte électronique et une caméra permettant d'actionner l'éclairage du stade à distance. La commune pourra bénéficier d'une subvention du département pour ce dispositif. Pour faciliter l'atterrissage des hélicoptères, les câbles aériens devront être retirés.

Monsieur le Maire précise que les travaux pourront bénéficier aux communes de Viricelles et de Virigneux que ce soit pour le football ou pour l'atterrissage des hélicoptères en cas d'urgence. Il sera donc proposé à ces 2 communes de prendre en charge avec notre commune l'ensemble de ces travaux. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'ensemble des travaux d'éclairage du stade avec participation des communes de Viricelles et Virigneux.

2.3 COMMISSION BÂTIMENT

Chapelle : Le maçon qui a commencé les travaux a dû arrêter son activité pour raison de santé. La commission Bâtiment cherche un nouveau maçon spécialisé sur ce type de rénovation.

Bibliothèque : Un premier devis prévisionnel de l'architecte fixe un budget de 56 800 €HT avec démolitions incluses pour l'ensemble des travaux de ce bâtiment. Ce montant pourrait être déduit si une corvée réunissant les conseillers volontaires s'organise pour la partie démolition.

Pour rappel, une demande de subvention auprès du SIEL qui devrait permettre de percevoir une subvention maximale de $10\,000\,$ €

Le montant alloué à la maitrise d'œuvre pour l'estimation, le cahier des charges, la consultation et le suivi de chantier serait d'environ 6 000€.

3. RAPPORT DES DELEGATIONS EXTERNES

Agriculture:

Visite du méthaniseur situé zone artisanale de la croix Chartier à St Denis sur Coise. Une fruitière Bio située à proximité du méthaniseur à St Denis sur Coise et réunissant plusieurs agriculteurs devrait créer un nouveau fromage à pâte cuite.

4. QUESTIONS DIVERSES

23 juillet salle d'animation rurale : Conseil Communautaire

24 août 2019: Course cycliste Loire Pilat Forez

La course cycliste junior traversera notre commune de 14h à 15h30. Les cyclistes monteront route de la Rate puis traverseront le centre bourg pour rejoindre Virigneux.

La route de la Rate sera interdite à tout véhicule de l'intersection avec la RD 1089 jusqu'à la place des combattants durant le passage des cyclistes. Cette restriction pourra être levée en fonction de l'état d'avancement de la manifestation.

Prochain Conseils Municipaux : ➤ Jeudi 12 septembre 2019 à 20h30

➤ Mercredi 09 octobre 2019 à 20h30

➤ Jeudi 07 novembre 2019 à 20h30

➤ Jeudi 05 décembre 2019 à 20h30